

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit  
tenue le 25 novembre 2020, à 18 h 30, par visioconférence**

### **Sont présents :**

M. Raymond Chaussé, personnel enseignant  
Mme Marlène Couture, personnel de soutien  
M. Frank Desmeules, étudiant du secteur préuniversitaire  
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant  
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration  
M. Xavier Gret, parent d'étudiant  
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep  
Mme Pascale Legault, parent d'étudiant  
Mme Josée Mercier, membre d'office et directrice des études du Cégep  
M. Patrick Monarque, diplômé du secteur préuniversitaire  
M. Guillaume Moreau, étudiant du secteur technique, ÉNA  
Mme Isabelle Paquet, enseignante  
M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques  
M. Charles Vincent, secteur universitaire

### **Sont absents :**

Mme Julie Ethier, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie  
M. Stéphane Girard, secteur socioéconomique  
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)  
M. Kevin P. Smith, secteur des activités économiques

### **Sont invités :**

M. Francis Archambault, directeur général, Centre technologique en aérospatiale (CTA)  
Mme Catherine Brodeur, directrice adjointe, Direction des études  
Mme Geneviève Dalcourt, directrice, Direction de la formation continue et des services aux entreprises  
M. Pascal Désilets, directeur, ÉNA  
M. Vincent Drolet, Analyste, Direction des systèmes et technologies de l'information  
Mme Mélanie Dubois, Enseignante  
M. Benjamin Duval, directeur adjoint, Direction des systèmes et technologies de l'information  
Mme Élisabeth Fournier, directrice, Direction des ressources matérielles  
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint, Direction des ressources financières  
M. Rémi Gobeil, coordonnateur, Direction des systèmes et technologies de l'information  
M. Lin Jutras, adjoint, Direction des études

M. François Lefebvre, directeur, Direction des ressources financières  
 Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, Direction générale  
 Mme Chantal Pelletier, directrice adjointe par intérim, Direction de la formation continue et des services aux entreprises  
 Mme Elena Veselova, conseillère pédagogique, Direction de la formation continue et des services aux entreprises  
 M. Michel Vincent, directeur, Direction des systèmes et technologies de l'information

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 32.

M. Gagné souhaite la bienvenue à deux nouveaux administrateurs :

- M. Charles Vincent, directeur général du campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke, lequel occupe le poste réservé à une personne proposée par le secteur universitaire; et
- M. Guillaume Moreau, étudiant du secteur technique de l'ÉNA.

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Projet d'ordre du jour

	<b>Points</b>
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 7 octobre 2020	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2020	Décision
2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2020	Information
3. Adoption de DEC et d'AEC	Décisions
4. Suivi concernant le coronavirus (COVID-19)	Information
4.1 Présentation du Calendrier scolaire H2021	Information
5. Adoption des conditions d'admission (Règlement no 6) 2021-2022	Décision
6. Adoption du programme d'AEC Agent en support à la gestion des ressources humaines	Décision
7. Adoption des bons de commande	Décisions
7.1 Autorisation pour l'octroi d'un contrat pour la réfection des laboratoires de denturologie, aile E, sous-sol	
7.2 Autorisation pour l'acquisition d'ordinateurs	
8. Présentation et adoption du plan décennal en recherche 2021-2031	Décision
9. Présentation et adoption du Plan directeur des ressources informationnelles (PDRI)	Décision
10. Adoption des états financiers 2019-2020	Décision
11. Approbation d'une affectation au solde de fonds	Décision
12. Adoption de la version révisée du budget d'investissement 2020-2021	Décision
13. Institution d'un régime d'emprunt à long terme	Décision
14. Désignation de l'institution financière	Décision
15. Approbation du plan de travail 2020-2021 et du budget prévisionnel 2020-2021 du Centre technologique en aérospatiale (CTA)	Décision

16. Adoption du rapport annuel d'activités 2019-2020 et présentation du bilan des activités 2019-2020	
17. Autorisation de l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires (Copibec)	Décision
18. Élections et nominations	
18.1 Suivi concernant la composition du conseil d'administration	Information
18.2 Nomination d'un diplômé du secteur technique, campus de Longueuil	Décision
18.3 Nomination d'un diplômé du secteur technique, ÉNA	Décision
19. Suivi des projets majeurs	Information
19.1 Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation	
19.2 Projet d'aérocampus	
20. Informations	Information
20.1 La Vie au Cégep	
20.2 Signature des déclarations d'intérêts des administrateurs	
20.3 Admissions au premier tour, session d'hiver 2021	
20.4 État des activités de représentation du directeur général	
21. Correspondance	Information
22. Dépôt de documents	Information
23. Date de la prochaine séance	Information
24. Levée de la séance	Décision

Le point « 7. Adoption des bons de commande » sera traité après le point « 14. Désignation de l'institution financière ». La numérotation des points sera modifiée en conséquence.

## **20-CA-61 PROPOSITION**

**M. Éric Trudeau, appuyé par M. Xavier Gret, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est modifié.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2020**

### **2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020**

#### **20-CA-62 PROPOSITION**

**M. Patrick Monarque, appuyé par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 7 octobre 2020 tel qu'il est déposé.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 2.2 SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

Aucun suivi n'est fait.

### 3. ADOPTION DE DEC ET D'AEC

#### 20-CA-63 PROPOSITION

**ATTENDU** la recommandation de la Direction des études;

**M. Éric Trudeau, appuyé par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'hiver 2020, d'été 2020 et d'automne 2020 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### 20-CA-64 PROPOSITION

**ATTENDU** la recommandation de la Direction des études;

**M. Jean-Luc Djigo, appuyé par Mme Isabelle Paquet, propose à l'assemblée d'autoriser le Cégep à délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'été et d'automne 2020 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### 4. SUIVI CONCERNANT LE CORONAVIRUS (COVID-19)

M. Sylvain Lambert, directeur général, fait un suivi concernant le coronavirus (COVID-19) et répond aux questions des membres. Il présente également les résultats du sondage de satisfaction auprès des étudiants.

**Faits saillants de la consultation menée entre le 2 et le 9 octobre 2020 auprès des étudiants du cégep Édouard-Montpetit inscrits à l'enseignement régulier au Campus de Longueuil ou à l'ÉNA – 3180 répondants**

La très grande majorité des étudiants (96 %) dispose du matériel informatique nécessaire à la poursuite de leurs études et un peu plus de la moitié des répondants (56 %) affirme se rendre assez souvent ou même trop souvent au Cégep. Deux tiers des étudiants estiment avoir suffisamment

d'interactions avec leurs professeurs et presque la totalité des répondants (97 %) confirme que ces derniers sont toujours ou très souvent disponibles pour répondre à leurs questions. Toutefois, les interactions avec leurs collègues manquent aux étudiants dans une proportion de 62 %.

Un peu plus du tiers des étudiants (35 %) n'éprouve aucune difficulté à bien répartir la charge de travail entre les différents cours suivis et près de la moitié d'entre eux (47 %) y parvient partiellement. Pour un très grand nombre d'étudiants, le fait de devoir s'adapter à diverses plateformes (grand nombre de plateformes et fonctionnalités différentes) complexifie leur travail. Aussi, lorsque les cours sont en mode asynchrone, plusieurs étudiants soutiennent qu'il leur faut consacrer beaucoup plus de temps pour réaliser leurs apprentissages, car ils doivent le faire par eux-mêmes (de manière autodidacte). Le mode de fonctionnement hybride génère également chez 56 % des étudiants un peu plus ou beaucoup plus de stress et entraîne, pour 67 %, une moins grande ou beaucoup moins grande motivation envers leurs études. Malgré tout, sept étudiants sur dix sont satisfaits de leur expérience dans leur programme d'études.

### **Faits saillants de la consultation menée entre le 3 et le 9 octobre 2020 auprès des étudiants du cégep Édouard-Montpetit inscrits à la formation continue dans un programme offert au Campus de Longueuil ou à l'ÉNA – 164 répondants**

93 % des étudiants disposent du matériel informatique nécessaire à la poursuite de leurs études et près de 85 % des étudiants disent posséder les connaissances technologiques au début de la session pour ce faire. La moitié des répondants affirme se rendre assez souvent ou même trop souvent au Cégep. Plus de 85 % des étudiants estiment avoir suffisamment d'interactions avec leurs professeurs et 93 % des répondants confirment que ces derniers sont toujours ou très souvent disponibles pour répondre à leurs questions. Les étudiants mentionnent aussi avoir suffisamment d'interactions avec leurs collègues dans une proportion de 70 %.

Sept étudiants sur dix n'éprouvent aucune difficulté à bien répartir la charge de travail entre les différents cours qu'ils suivent et un peu plus d'un étudiant sur cinq y parvient partiellement. Toutefois, tout comme pour l'enseignement régulier, pour un très grand nombre d'étudiants de la formation continue, le fait de devoir s'adapter à diverses plateformes (grand nombre de plateformes et fonctionnalités différentes) complexifie leur travail. Aussi, lorsque les cours sont en mode asynchrone, plusieurs étudiants soutiennent qu'il leur faut consacrer beaucoup plus de temps pour réaliser leurs apprentissages, car ils doivent le faire par eux-mêmes (de manière autodidacte). Le mode de fonctionnement hybride génère chez 31 % des étudiants un peu plus ou beaucoup plus de stress et entraîne, chez 30 % des répondants, une moins grande ou beaucoup moins grande motivation envers leurs études. Néanmoins, une grande proportion des répondants (88 %) se dit satisfaite de son expérience dans son programme d'études.

#### 4.1 PRÉSENTATION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021 MODIFIÉ

Mme Josée Mercier, directrice des études, présente le calendrier scolaire révisé pour l'année 2020-2021. Les changements apportés concernent l'ajout de blocs d'examens communs à la session d'hiver 2021, selon le même modèle que la session d'automne 2020.

### 5. ADOPTION DES CONDITIONS D'ADMISSION (RÈGLEMENT NO 6) 2021-2022

Afin de tenir compte de la révision annuelle, Mme Josée Mercier, directrice des études, présente le document *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2021-2022* et confirme que les changements inscrits au document permettent de respecter le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC).

#### 20-CA-65 PROPOSITION

**ATTENDU** que la mise à jour des conditions d'admission 2021-2022 est conforme aux exigences du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) émis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) le 1<sup>er</sup> septembre 2020;

**ATTENDU** la recommandation de la Commission des études;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale.

**M. Raymond Chaussé, appuyé par M. Éric Trudeau, propose à l'assemblée de remplacer les *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2020-2021* (Règlement numéro 6), adoptée le 25 novembre 2019, par les *Conditions d'admission et cheminement scolaire pour l'année scolaire 2021-2022* (Règlement numéro 6).**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 6. ADOPTION DU PROGRAMME D'AEC AGENT EN SUPPORT À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Geneviève Dalcourt, directrice de la formation continue et des services aux entreprises, Mme Chantal Pelletier, directrice adjointe par intérim de la formation continue, Mme Elena Veselova, conseillère pédagogique, et Mme Mélanie Dubois, enseignante du département des techniques administratives et administration, présentent le cheminement du programme d'AEC Agent en support à la gestion des ressources humaines (LCA.DT).

En février 2020, la Direction de la formation continue du Cégep-Édouard Montpetit a fait l'acquisition du programme d'AEC Agent en support à la gestion des ressources humaines qui avait été développé en 2011 par le consortium des collèges suivants : Beauce-Appalaches, François-Xavier Garneau, Gaspésie et des Îles, Lionel-Groux, Marie-Victorin, Outaouais, Rivière-du-Loup, Sherbrooke, Saint-

Hyacinthe, Trois-Rivières, Valleyfield, ainsi que le Cégep de Chicoutimi qui agissait à titre de maître d'œuvre.

Même si quelques universités québécoises offrent un certificat universitaire en gestion des ressources humaines, il n'existe que très peu de formation technique dans ce domaine. Seulement deux programmes en ressources humaines et quelques cours touchant la gestion des ressources humaines dans le programme Techniques de comptabilité et de gestion sont offerts au niveau collégial. Ainsi, l'AEC Agent en support à la gestion des ressources humaines permettra de positionner en milieu de travail des employés experts de leur domaine au lieu de généralistes de l'administration.

En automne 2020, l'AEC était reconnue comme un des programmes le plus en demande selon un sondage de la Commission des affaires de la formation continue (CAFC).

### **Buts du programme**

L'AEC Agent en support à la gestion des ressources humaines s'adresse à toutes personnes intéressées par une formation technique ou un perfectionnement afin de faire carrière dans ce domaine ou d'améliorer ses performances comme employé technique en gestion des ressources humaines dans une entreprise.

Le programme vise à former des personnes aptes à exercer leurs tâches de soutien dans les divers domaines de la gestion des ressources humaines. Ce programme permet de concilier deux exigences de la formation collégiale, c'est-à-dire la polyvalence et la maîtrise d'une fonction technique.

La polyvalence est assurée par l'acquisition de compétences générales qui permettront à l'agent en support à la gestion des ressources humaines de faire preuve d'autonomie dans l'accomplissement de ses tâches et de s'adapter à des situations de travail variées découlant de l'évolution technologique, des changements dans l'organisation du travail. Ainsi, les compétences générales du programme l'amèneront à utiliser efficacement les possibilités des logiciels d'application courante, à communiquer efficacement, à établir des relations interpersonnelles harmonieuses, à rechercher, traiter et transmettre de l'information sur la législation concernée et à s'intégrer au marché du travail.

La maîtrise d'une fonction technique, nécessaire à une intégration harmonieuse au marché du travail, est assurée par l'acquisition de compétences particulières, directement liées aux tâches de la profession.

### **20-CA-66 PROPOSITION**

**ATTENDU** que la profession d'agent en support à la gestion des ressources humaines est très en demande en Montérégie et dans l'ensemble du Québec;

**ATTENDU** que la Direction de la formation continue possède les plans-cadres et plans de cours;

**ATTENDU** que les ressources humaines à l'interne ont les qualifications requises pour diffuser les cours de l'AEC;

**ATTENDU** la recommandation du comité aviseur;

**ATTENDU** la recommandation du Département des techniques administratives et administration (DATA);

**ATTENDU** la recommandation du comité de programme;

**ATTENDU** la recommandation de la Commission des études;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Jean-Luc Djigo, appuyé par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée d'adopter le programme d'AEC Agent en support à la gestion des ressources humaines (LCA.DT) tel qu'apparaissant au dossier d'assemblée transmis aux membres.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PLAN DÉCENNAL EN RECHERCHE 2021-2031**

Dans le cadre du processus annuel de mise à jour et de priorisation des projets au Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a demandé à tous les collèges de transmettre une mise à jour du PDIR pour la période 2021-2031. La déclaration des projets d'infrastructure de recherche par les collèges permet au MEI une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les collèges.

La première opération de collecte des besoins et de planification des investissements en recherche a été lancée par le MEI en 2011. Le Cégep a pris part pour la première fois à l'exercice du plan décennal pour l'exercice 2018-2028. Il dépose cette année une mise à jour de cette planification. Le PDIR 2021-2031 du Cégep présente sept (7) projets, dont la maturité d'avancement varie d'un à l'autre. Deux projets majeurs sont inclus : le projet lié au Pavillon de la santé de Centre d'innovation et de recherche en promotion et prévention de la santé globale pour les 12-25 ans et le projet de Zone d'innovation aérospatiale lié à l'Aérocampus. Les cinq autres projets sont liés au développement courant du Centre technologique en aérospatiale (CTA) dont le projet intitulé Usinage ultrasonique et fabrication additive qui a été déposé en septembre 2020 à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et qui est en attente d'acceptation.

### **20-CA-67 PROPOSITION**

**ATTENDU** la demande du MEI quant à la mise à jour et à la priorisation des projets au Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) pour 2021-2031;

**ATTENDU** que le PDIR permet au MEI une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les collèges;

**ATTENDU** que le Cégep a la responsabilité de répondre aux besoins d'infrastructure de recherche de l'ensemble de ses constituantes, incluant les projets de son Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), le Centre technologique en aérospatiale (CTA);

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Raymond Chaussé, appuyé par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2021-2031 du Cégep, qui présente sept (7) projets d'infrastructures de recherche du Cégep, et d'autoriser le directeur général du Cégep, M. Sylvain Lambert, à signer le PDIR 2021- 2031.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**



## 8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES (PDRI)

Le Cégep, comme tous les organismes publics, doit déposer un Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI) trisannuel, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI). Cet article prévoit ce qui suit : « Un organisme public doit [...] établir un plan directeur en ressources informationnelles qui fait notamment état de sa gestion des risques ainsi que des mesures en ressources informationnelles qui seront mises en place pour réaliser sa mission et ses priorités stratégiques dans le respect des orientations visées au deuxième alinéa de l'article 21 ».

Cette loi exige que les organismes publics y présentent leurs processus de gestion des risques, les mesures qui seront mises en place pour réaliser sa mission ainsi que ses priorités stratégiques.

M. Michel Vincent, M. Benjamin Duval, M. Rémi Gobeil et M. Vincent Drolet présentent le Plan directeur en ressources informationnelles. Le PDRI permet une compréhension commune et claire de la contribution des ressources informationnelles à la mission de l'organisation et facilite ainsi la mobilisation de tous pour une plus grande efficacité. À l'échelle gouvernementale, les plans directeurs permettent une meilleure connaissance de l'apport des ressources informationnelles et, potentiellement, la mise en commun des investissements et efforts au sein de l'administration publique.

Ce plan directeur en ressources informationnelles (PDRI) est un exercice par lequel la Direction des systèmes et technologies de l'information (DiSTI) désire :

- Se positionner face aux enjeux et objectifs stratégiques du cégep Édouard-Montpetit;
- Mettre en action sa vision sur les ressources informationnelles (RI) du Cégep;
- Orienter ses actions et assurer la gestion des changements essentiels à l'harmonisation des services informatiques dans les trois (3) prochaines années, soit de 2020 à 2023. Cela couvrira les 3 dernières années du Plan stratégique du Cégep ainsi que celle du Plan d'action numérique (PAN), tous deux lancés en 2018.

Suite à une question d'un membre, M. Vincent Drolet précise que la gestion des risques se fait en continu. Il y aura toujours des risques, mais le PDRI vise à diminuer la probabilité qu'un risque se réalise ou à diminuer l'impact que ce risque aura sur le Cégep.

Les membres du conseil d'administration qui sont membres du personnel et le secrétaire de la commission des études soulignent le travail important de l'équipe de la Direction des systèmes et technologies de l'information (DiSTI) pendant la pandémie de COVID-19.

### 20-CA-68 PROPOSITION

**ATTENDU** les exigences de l'article 13 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI);

**ATTENDU** que le Plan directeur des ressources informationnelles (PDRI) se veut un outil de planification des projets et des ressources informationnelles pour le Cégep;

**ATTENDU** la consultation des départements et des directions sur leurs besoins en matière de technologies de l'information et de ressources informationnelles;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Patrick Monarque, appuyé par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée d'adopter le Plan directeur des ressources informationnelles (PDRI) 2020-2023.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **9. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2019-2020**

M. Patrick Monarque, président du comité d'audit et des finances, présente les faits saillants du Rapport financier annuel (RFA) et précise que le rapport des vérificateurs externes est sans réserve. M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le Rapport financier annuel (RFA) qui a été analysé par le président du comité d'audit et des finances lors de la réunion de ce comité le 11 novembre 2020. Il répond aux questions des membres.

Suite à la question d'un membre au sujet des dépenses supplémentaires effectuées en pédagogie dans le cadre de la pandémie, M. Sylvain Lambert propose de déposer, lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration, les nouveaux postes créés dans le cadre de la pandémie. Cela permettra de démontrer l'ajout de ressources en toute transparence.

### **20-CA-69 PROPOSITION**

**ATTENDU** que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a réalisé l'audit du Rapport financier 2019-2020 du Cégep, tel que requis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

**ATTENDU** que, selon l'auditeur indépendant, le Rapport financier 2019-2020 donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du cégep Édouard-Montpetit au 30 juin 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

**ATTENDU** que le président du comité d'audit et des finances a procédé à un examen du Rapport financier annuel au 30 juin 2020, incluant les notes complémentaires et du rapport de l'auditeur indépendant;

**ATTENDU** que le Rapport financier annuel (RFA) est jugé conforme par le président du comité d'audit et des finances;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du président du comité d'audit et des finances;

**M. Patrick Monarque, appuyé par M. Éric Trudeau, propose à l'assemblée d'adopter le Rapport financier annuel au 30 juin 2020 et les notes complémentaires.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 10. APPROBATION D'UNE AFFECTATION AU SOLDE DE FONDS

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, explique la nécessité d'ajuster les fonds déjà affectés au solde de fonds au 30 juin 2020. Il commente et répond aux questions.

### 20-CA-70 PROPOSITION

**ATTENDU** la nécessité d'ajuster, tel que prévu, les fonds déjà affectés (22 160 \$);

**ATTENDU** la nécessité d'affecter les provisions suivantes :

Acquisitions pour activités sportives	500 000 \$
Projets d'amélioration des espaces physiques	1 000 000 \$
Réserve pour le financement des coûts de convention	600 000 \$
Fonds pour le soutien à l'évaluation formative des enseignements	400 000 \$

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du président du comité d'audit et des finances;

**M. Patrick Monarque, appuyé par M. Xavier Gret, propose à l'assemblée d'affecter un montant de deux millions cinq cent vingt-deux mille cent soixante dollars (2 522 160 \$) au solde de fonds au 30 juin 2020 du cégep Édouard-Montpetit.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 11. ADOPTION DE LA VERSION RÉVISÉE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020-2021

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente la version révisée du budget d'investissement 2020-2021. Plusieurs ajustements ont été effectués suite à la transmission au mois d'octobre par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) des allocations 2020-2021.

Une réunion a eu lieu avec le président du comité d'audit et des finances, M. Patrick Monarque, le 11 novembre 2020 afin de lui présenter toutes les informations pertinentes à l'analyse des données nécessaire à l'adoption de ce budget révisé.

### 20-CA-71 PROPOSITION

**ATTENDU** la nécessité de réviser le budget d'investissement, adopté par le conseil d'administration au mois de juin 2020, en lien avec la confirmation des allocations du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) reçues au mois d'octobre 2020;

**ATTENDU** que le budget est conforme aux attentes et respecte les règles du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du président du comité d'audit et des finances;

**M. Patrick Monarque, appuyé par M. Éric Trudeau, propose à l'assemblée d'adopter la version révisée du budget d'investissement 2020-2021.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **12. INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME**

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, explique que le Cégep a reçu une demande de la part du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) afin d'autoriser, par résolution adoptée par le conseil d'administration du Cégep, l'institution d'un régime d'emprunt à long terme auprès du ministère des Finances, le tout conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière*.

### **20-CA-72 PROPOSITION**

**ATTENDU** que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep Édouard Montpetit (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 463 670 \$;

**ATTENDU** que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

**ATTENDU** que la ministre de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 septembre 2020;

**Sur la proposition de M. Xavier Gret, dûment appuyé par M. Raymond Chaussé, il est résolu :**

- 1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 463 670 \$, soit institué;**
- 2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :**
  - a) Malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé;**

- b) **L’Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d’une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l’octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d’enseignement général et professionnel, ainsi qu’aux termes et conditions déterminés par la ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l’emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;**
  - c) **Chaque emprunt ne pourra être effectué qu’en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
  - d) **Le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l’emprunt concerné, qu’aux fins suivantes :**
    - i) **Le financement des dépenses d’investissement faites par l’Emprunteur aux termes d’un plan d’investissement approuvé par le gouvernement du Québec;**
    - ii) **Le refinancement d’une partie ou de la totalité d’emprunts antérieurs venus à échéance; ou**
    - iii) **Le remboursement d’emprunts bancaires contractés en attente du financement à long terme ou de refinancement.**
3. **Qu’aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l’Emprunteur;**
4. **Qu’en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :**
- a) **L’Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d’emprunts jusqu’à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d’une seule et unique convention de prêt à conclure entre l’Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
  - b) **Chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l’ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
  - c) **Le taux d’intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 430-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et**
  - d) **Afin d’assurer le paiement à l’échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l’Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d’une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.**

5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
Le directeur général;  
La directrice des études; ou  
Le directeur des ressources financières;  
de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 13. DÉSIGNATION DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le processus ayant mené à la proposition d'octroi de contrat pour les services bancaires.

#### 20-CA-73 PROPOSITION

**ATTENDU** que le contrat du Cégep pour les services bancaires arrivera à son terme le 30 janvier 2021;  
**ATTENDU** qu'en vertu du *Règlement relatif à la gestion financière* (Règlement non 2 du Cégep), le conseil d'administration détermine par résolution les institutions bancaires, caisses populaires et sociétés de fiducie avec lesquelles le Cégep peut transiger dans le cadre de ses opérations financières;  
**ATTENDU** que, suite à la recommandation du comité d'audit et des finances, le Cégep a procédé à un appel d'offres sur invitation basé sur une évaluation de la qualité afin de retenir les services d'une institution bancaire pour ses services bancaires pour les trois prochaines années, avec possibilité de prolongation du contrat de deux ans;

**ATTENDU** que, suite à la recommandation du comité d'audit et des finances, un comité de sélection, composé de M. Patrick Monarque, président du comité d'audit et des finances, M. Sylvain Lambert, directeur général, et M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, a analysé les soumissions reçues et a attribué des notes en fonction de critères déterminés à l'avance;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection;

**M. Raymond Chaussé, appuyé par M. Charles Vincent, propose à l'assemblée d'autoriser l'octroi du contrat pour les services bancaires du Cégep pour les trois prochaines années, avec possibilité de prolongation du contrat de deux ans à l'institution ayant récolté la note la plus élevée suite à l'évaluation de la qualité, c'est-à-dire la Caisse Desjardins, et d'autoriser M. Sylvain Lambert, directeur général, et M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, afin de donner plein effet à la présente.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **14. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE**

### **14.1 AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES LABORATOIRES DE DENTUROLOGIE, AILE E, SOUS-SOL**

De l'ensemble des laboratoires dédiés au programme de Techniques de prothèses dentaires et au programme de Techniques de denturologie, deux laboratoires et leurs annexes n'ont pas fait l'objet de rénovation depuis leur mise en place dans les années 1970, autre que la réfection des plafonds (qui inclut l'éclairage). Les finis de murs et de planchers, de même que les mobiliers des postes étudiants, sont vétustes. Les systèmes de hottes et les services d'eau, de gaz et d'air comprimé sont vieillots et manquent de capacité pour répondre aux exigences actuelles de l'enseignement.

Le projet, qui était souhaité par le secteur pédagogique depuis plusieurs années, a d'abord été inscrit au budget d'investissement 2020-2021, secteur immobilier, rubrique RÉFECTION, alors qu'il sera finalement réalisé dans le cadre d'une entente particulière intervenue avec le gouvernement fédéral (entente bilatérale EBI). Un financement d'un maximum de 80 % de la valeur du projet sera offert au Cégep dans le cadre de cette entente.

Au moment de rédiger ce projet de résolution, l'appel d'offres public était en cours, de sorte que l'identité du plus bas soumissionnaire conforme ne sera pas connue avant la tenue de la réunion du conseil d'administration.

#### **20-CA-74 PROPOSITION**

**ATTENDU** que les deux laboratoires et annexes de l'aile E sont vétustes;

**ATTENDU** la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** l'article 17 de la Loi qui porte sur les modifications à un contrat;

**ATTENDU** que le projet est inscrit au budget approuvé du fond des immobilisations 2020-2021;

**ATTENDU** que l'entente bilatérale (EBI) vient bonifier le financement du projet;

**ATTENDU** que l'appel d'offres est en cours;

**ATTENDU** qu'il sera nécessaire d'octroyer rapidement le contrat pour les travaux;

**M. Xavier Gret, appuyé par M. Raymond Chaussé, propose à l'assemblée de déléguer à M. Sylvain Lambert, directeur général, le pouvoir d'octroyer le contrat pour la réfection des laboratoires de denturologie de l'aile E du campus de Longueuil au plus bas soumissionnaire conforme, dans la mesure où le montant du contrat ne dépasse pas 1 308 140 \$, avant taxes, incluant une provision maximale de 10 % du contrat initial pour couvrir le coût des imprévus qui pourraient survenir pendant les travaux. Le directeur général assurera un suivi de ce dossier auprès du conseil d'administration à la prochaine réunion.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **14.2 AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'ORDINATEURS**

La Direction des systèmes et technologies de l'information (DiSTI), en accord avec le comité de direction, avait décidé, au mois de juin dernier, d'équiper les professeurs de façon permanente avec un ordinateur portable. Le plan initial était d'y arriver progressivement au courant des prochaines années, mais le contexte de pandémie de COVID-19 a précipité les actions en ce sens.

Afin de permettre aux professeurs d'être outillés pour la session en cours, des ordinateurs portables ont été puisés des chariots présents dans les classes de pédagogies actives (CLAAC). De plus, des professeurs travaillant dans des départements spécialisés devaient, tout de même, se présenter au Cégep ou travailler sur des postes à distance (*remote*), car leurs ordinateurs demandaient des configurations avancées et plus complexes.

Il est à signaler que la plupart des ordinateurs des professeurs étaient très vieux (plus de 8 ans) et que les autres ordinateurs, surtout ceux en techniques informatiques, pourront être redéployés dans leurs laboratoires. Nous sommes dans un contexte où il y a de plus en plus d'étudiants dans ces techniques. Lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2020, il a été souligné que le Cégep est dans la première année d'un plan sur trois ans pour remettre à jour les ordinateurs. L'achat d'ordinateurs non prévu à ce moment-ci ne fait que devancer de quelques mois des achats qui auraient été faits un peu plus tard dans l'année 2020-2021.

Afin de s'assurer qu'à la prochaine session tous les enseignants puissent travailler à distance et profiter d'une mobilité accrue, et pour que les portables destinés aux étudiants dans les classes soient de nouveau accessibles, la DiSTI propose d'acheter 278 ordinateurs portables standards pour la majorité des départements et 78 ordinateurs adaptés à des besoins plus techniques, répartis comme suit : 16 ordinateurs portables avancés (carte graphique, mémoire et processeur) pour certains professeurs de techniques en intégration multimédia et Arts visuels; 9 ordinateurs portables pour les professeurs de techniques de prothèses dentaires; 24 ordinateurs portables pour les professeurs de techniques informatiques; 29 ordinateurs portables pour les professeurs de techniques de génie aérospatial. Des câbles et des accessoires devront également être achetés.



Le montant final de l'appel d'offres, qui s'est terminé le 9 novembre 2020, est de 376 581 \$, avant taxes.

#### **20-CA-75 PROPOSITION**

**ATTENDU** la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** le budget du fonds des immobilisations 2020-2021, secteur mobilier, approuvé par le conseil d'administration le 25 novembre 2020;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à l'achat de 356 ordinateurs portables, du câblage et des accessoires;

**ATTENDU** que le délai de livraison est normalement de quatre (4) semaines, mais la situation de pénurie de matériel informatique à l'échelle mondiale, liée aux perturbations occasionnées par la pandémie de COVID-19, fait en sorte que les équipements devraient être reçus au Cégep avant le 4 janvier 2021;

**ATTENDU** le résultat de l'appel d'offres APL00009349;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Jean-Luc Djigo, appuyé par M. Raymond Chaussé, propose à l'assemblée de retenir l'offre du plus bas soumissionnaire confirme, la firme Micrologic inc., pour l'acquisition d'ordinateurs portables, de câblages et d'accessoires pour un montant maximal de 376 581 \$ avant taxes.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **15. APPROBATION DU PLAN DE TRAVAIL 2020-2021 ET DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020-2021 DU CENTRE TECHNOLOGIQUE EN AÉROSPATIALE (CTA)**

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente les exigences de la Convention d'aide financière 2020-2021 qui lie le Cégep au ministère de l'Enseignement supérieur pour le financement du Centre technologique en aérospatiale (CTA). En vertu de cette entente, le plan de travail 2020-2021 et le budget prévisionnel 2020-2021 du CTA, lesquels ont été préalablement approuvés par le conseil d'administration du CTA, doivent être approuvés par le conseil d'administration du Cégep. Il commente et répond aux questions.

#### **20-CA-76 PROPOSITION**

**ATTENDU** les exigences de la Convention d'aide financière 2020-2021 qui lie le Cégep au ministère de l'Enseignement supérieur pour le financement du Centre technologique en aérospatiale (CTA);

**ATTENDU** que le plan de travail 2020-2021 et le budget prévisionnel 2020-2021 du CTA ont été préalablement approuvés par le conseil d'administration du CTA (résolutions 20-CA-05 et 20-CA-06);

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Patrick Monarque, dûment appuyé par M. Éric Trudeau, propose à l'assemblée d'approuver le plan de travail 2020-2021 et le budget prévisionnel 2020-2021 du Centre technologique en aérospatiale (CTA).**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **16. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019-2020 ET PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIVITÉS 2019-2020**

Chaque année, le Cégep doit préparer son Rapport annuel d'activités (RAA) et le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur (MES), au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre, conformément à l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chapitre C-29). La transmission de ce rapport se fait, depuis deux ans, par le biais d'un formulaire à remplir en ligne qui constitue le Rapport annuel d'activités couvrant l'ensemble des éléments obligatoires à présenter au ministère de l'Enseignement supérieur.

Par ailleurs, le bilan 2019-2020 a été préparé afin de présenter, de façon plus esthétique, les faits saillants de cette année scolaire. Ce bilan sera disponible sur le site web du Cégep.

### **20-CA-77 PROPOSITION**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* le Cégep doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, faire rapport au ministre de ses activités pour son exercice financier précédent;

**ATTENDU** que le Rapport annuel d'activités contient l'ensemble des éléments obligatoires exigés par le ministère de l'Enseignement supérieur et par les lois applicables, incluant le suivi du Plan stratégique 2018-2023;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**M. Raymond Chaussé, appuyé par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée d'adopter le *Rapport annuel d'activités 2019-2020* du cégep Édouard-Montpetit tel que déposé et de le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **17. AUTORISATION DE L'ENTENTE CONCERNANT LA REPRODUCTION D'ŒUVRES LITTÉRAIRES (COPIBEC)**

L'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial a pris fin le 30 juin 2020. Les représentants des collèges et de Copibec ont récemment négocié le prolongement de cette entente afin qu'elle se poursuive pour une année additionnelle, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Ce prolongement, rendu nécessaire par le contexte sanitaire actuel et les mesures sanitaires prises par le gouvernement du Québec afin de protéger la population contre la pandémie de la COVID-19, a été accepté par le conseil des directions générales de la Fédération des cégeps le 29 mai dernier. En effet, il aurait été très difficile, voire impossible, de négocier une nouvelle convention de trois ans avant l'échéance du 30 juin 2020, puisque cette négociation requiert la participation d'un comité des usagers formé de représentants des cégeps, des collèges privés et d'autres établissements d'enseignement collégial.

C'est pour ces raisons que l'entente actuelle a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021, et ce, aux mêmes conditions. Le coût des redevances, fixé à 10,50 \$ par étudiant ETC (équivalent temps complet), sera également maintenu pour cette année additionnelle.

Pour bénéficier de cette entente, le cégep Édouard-Montpetit doit accepter d'y adhérer et mandater M. Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps, afin qu'il puisse la signer pour et au nom du Cégep.

## **20-CA-78 PROPOSITION**

**ATTENDU** que l'entente intervenue avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017, prendra fin le 30 juin 2020;

**ATTENDU** que le contexte créé par la pandémie de la COVID-19 et les mesures sanitaires gouvernementales prises afin de protéger la population rendaient très difficile la négociation d'une nouvelle entente concernant la reproduction d'œuvres dans les établissements d'enseignement collégial pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2023;

**ATTENDU** que les parties à l'entente ont collectivement exprimé l'intention de prolonger la durée de la convention pour une année supplémentaire, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, au moyen d'un addenda, et qu'elles sont parvenues à une entente de principe à cette fin;

**ATTENDU** l'adoption par le conseil des directions générales de la Fédération des cégeps, le 29 mai 2020, de l'entente de principe négociée relativement à la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial;

**M. Raymond Chaussé, appuyé par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée :**

- **D'adhérer à l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial annexée aux présentes;**
- **D'autoriser le président-directeur général de la Fédération des cégeps, M. Bernard Tremblay, à signer pour et au nom du cégep Édouard-Montpetit cette entente.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 18. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS

### 18.1 SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, fait un suivi concernant la composition du conseil d'administration.

M. Guillaume Moreau, étudiant du secteur technique de l'ÉNA, a été nommé pour un mandat d'un (1) an par le Conseil de vie étudiante, l'association étudiante de l'ÉNA. M. Charles Vincent a été nommé par le ministère de l'Enseignement supérieur pour un premier mandat de trois (3) ans pour occuper le siège réservé à une personne recommandé par le secteur universitaire. M. Éric Trudeau a été nommé par le ministère de l'Enseignement supérieur pour un deuxième mandat de trois (3) ans pour occuper le siège réservé à une personne œuvrant dans les secteurs économiques correspondant aux programmes d'études techniques mis en œuvre par le Cégep.

Le Cégep est toujours dans l'attente du ministère de l'Enseignement supérieur pour les renouvellements de mandat de M. Jean-Paul Gagné et de M. Stéphane Girard, de même que pour la nomination d'une personne proposée par les centres de services scolaires.

### 18.2 NOMINATION D'UN DIPLÔMÉ DU SECTEUR TECHNIQUE, CAMPUS DE LONGUEUIL

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, présente le point concernant la nomination d'un diplômé du secteur technique, campus de Longueuil.

Pour faire suite à la démission de Mme Stéphanie Dumais, membre du conseil à titre de diplômée du secteur technique du campus de Longueuil, le processus de recherche de candidats a été mis en branle, conformément à l'article 2.3 du *Règlement de régie interne*.

Le conseil d'administration a adopté un certain nombre de critères pour la sélection des candidats le 7 octobre 2020. La Direction générale a procédé à un appel de candidatures du 14 octobre au 26 octobre 2020.

Trois candidats ont manifesté leur intérêt à occuper le siège réservé à un diplômé du secteur technique du campus de Longueuil au sein du conseil d'administration. Parmi ces candidats, deux personnes avaient effectivement obtenu leur diplôme depuis au moins cinq (5) ans. Leur curriculum vitae est joint au dossier de la réunion.

Candidat	CV	Programme d'études	Année de diplomation	Lettre de motivation ou de recommandation
François Dussault Thériault	Reçu	Technique en génie électronique	2003	Reçue
Nesreen Suliman	Reçu	Techniques en prothèses dentaires	Juin 2015	Reçue

Le Service de l'organisation scolaire de la Direction des études a confirmé que les candidats sont effectivement diplômés du Cégep dans les programmes indiqués.

Le Règlement de régie interne (Règlement no 1) prévoit ce qui suit pour la nomination des titulaires de diplôme d'études collégiales à titre de membres du conseil d'administration :

### **2.3. LES TITULAIRES DU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES**

*2.3.1. Dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la date où survient une vacance à un poste de membre du conseil siégeant à titre de titulaire du diplôme d'études collégiales, les membres du conseil en fonction, après avoir reçu les recommandations du comité directeur à ce propos, comblent la vacance en renouvelant le mandat du membre sortant ou en nommant une nouvelle personne au poste.*

*2.3.2 Lorsqu'un appel de mise en candidature est nécessaire, et à la demande du conseil, le secrétaire du conseil en informe la communauté interne et les partenaires externes du Cégep.*

*2.3.3 Avant de procéder à une nomination, le conseil établit les critères généraux qui guideront la sélection des candidatures mises en nomination.*

*2.3.4 Toutes les candidatures reçues doivent être transmises au conseil pour l'adoption de la résolution.*

*2.3.5 Les titulaires du diplôme d'études collégiales sont nommés à la majorité simple des membres du conseil en fonction, pour un mandat d'au plus trois ans.*

### **20-CA-79 PROPOSITION**

**ATTENDU** la démission de Mme Stéphanie Dumais, diplômée du secteur technique du campus de Longueuil, en août 2020;

**ATTENDU** l'article 2.3 du *Règlement de régie interne* (règlement numéro 1);

**ATTENDU** que le dossier de chaque candidat répond aux critères établis par le conseil d'administration le 7 octobre 2020;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par les candidats;

**ATTENDU** la recommandation du comité directeur;

**M. Patrick Monarque, appuyé par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée de retenir la candidature de M. François Dussault Thériault pour effectuer un premier mandat à titre de membre du conseil d'administration occupant le siège réservé à un diplômé du secteur technique du campus de Longueuil, à compter du 26 novembre 2020, et ce, pour une durée de trois (3) ans.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **18.3 NOMINATION D'UN DIPLÔMÉ DU SECTEUR TECHNIQUE, ÉNA**

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, présente le point concernant la nomination d'un diplômé du secteur technique, ÉNA.

Le mandat de M. Xavier Pallares, diplômé de l'ÉNA qui occupe présentement le siège réservé à un diplômé du secteur technique de l'ÉNA au sein du conseil d'administration, viendra à échéance le 27 novembre 2020. Celui-ci a manifesté son intérêt à effectuer un deuxième mandat à titre d'administrateur. Le comité directeur a analysé son dossier de candidature lors de la réunion du 4 novembre dernier.

Le Règlement de régie interne (Règlement no 1) prévoit ce qui suit pour la nomination des titulaires de diplôme d'études collégiales à titre de membres du conseil d'administration :

#### ***2.3. LES TITULAIRES DU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES***

*2.3.1. Dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la date où survient une vacance à un poste de membre du conseil siégeant à titre de titulaire du diplôme d'études collégiales, les membres du conseil en fonction, après avoir reçu les recommandations du comité directeur à ce propos, comblent la vacance en renouvelant le mandat du membre sortant ou en nommant une nouvelle personne au poste.*

*2.3.2 Lorsqu'un appel de mise en candidature est nécessaire, et à la demande du conseil, le secrétaire du conseil en informe la communauté interne et les partenaires externes du Cégep.*

*2.3.3 Avant de procéder à une nomination, le conseil établit les critères généraux qui guideront la sélection des candidatures mises en nomination.*

*2.3.4 Toutes les candidatures reçues doivent être transmises au conseil pour l'adoption de la résolution.*

*2.3.5 Les titulaires du diplôme d'études collégiales sont nommés à la majorité simple des membres du conseil en fonction, pour un mandat d'au plus trois ans.*

### **20-CA-80 PROPOSITION**

**ATTENDU** que le mandat de M. Xavier Pallares viendra à échéance le 27 novembre 2020;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par M. Pallares pour effectuer un deuxième mandat à titre d'administrateur;

**ATTENDU** la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

**ATTENDU** l'article 2.3 du *Règlement de régie interne* (règlement numéro 1);

**ATTENDU** que le dossier du candidat répond aux critères établis par le conseil d'administration le 7 octobre 2020;

**ATTENDU** la recommandation du comité directeur;

**M. Xavier Gret, appuyé par M. Raymond Chaussé, propose à l'assemblée de retenir la candidature de M. Xavier Pallares pour effectuer un deuxième mandat à titre de membre du conseil d'administration occupant le siège réservé à un diplômé du secteur technique à l'ÉNA, à compter du 26 novembre 2020, et ce, pour une durée de trois (3) ans.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **19. SUIVI DES PROJETS MAJEURS**

### **19.1 PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION**

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet des cliniques – Pavillon de la santé et de l'innovation. Il répond aux questions des membres.

### **19.2 PROJET D'AÉROCAMPUS**

M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'aérocampus à l'ÉNA. Il commente et répond aux questions des membres.

## **20. INFORMATIONS**

### **20.1 LA VIE AU CÉGEP**

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 15 septembre 2020 au 6 novembre 2020.

### **20.2 SIGNATURE DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS**

En conformité avec le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* (Règlement no 15), chaque administrateur doit remplir et signer une déclaration des intérêts qu'il a, à sa

connaissance, dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner.

Tous les membres ont reçu le formulaire de déclaration des intérêts d'un administrateur et ils ont été invités à le remplir et à le retourner à Mme Sylvie Whalen, secrétaire administrative à la Direction générale.

### **20.3 ADMISSIONS AU PREMIER TOUR, SESSION D'HIVER 2021**

Mme Josée Mercier, directrice des études, présente le document Demandes d'admission au premier tour, session d'hiver 2021.

### **20.4 ÉTAT DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Un document est déposé pour faire état des activités de représentation du directeur général du 7 septembre 2020 au 30 octobre 2020.

## **21. CORRESPONDANCE**

Le 3 novembre 2020, M. Jean Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, annonçant une aide financière de 278 000 \$ qui sera attribuée au Cégep Édouard-Montpetit pour l'année 2020-2021 dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la majorité et à l'enseignement des langues secondes.

Le 17 novembre 2020, M. Jean Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, annonçant qu'une subvention de 14 225 \$ sera accordée au Cégep Édouard-Montpetit pour l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial.

## **22. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés :

- Lettres adressées aux membres du personnel concernant leur mieux-être;
- Liste actualisée des politiques et des règlements du Cégep;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 16 septembre 2020;
- Procès-verbal de réunion de la Commission des études du 15 septembre 2020;
- Compte rendu de la réunion ordinaire du comité d'audit et des finances du 2 juin 2020;



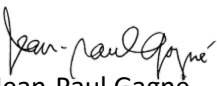
- Compte rendu de la réunion extraordinaire du comité d'audit et des finances du 14 septembre 2020;
- Compte rendu de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 10 novembre 2020 (réussite).

### 23. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine rencontre du conseil d'administration est prévue le mercredi 24 février 2021, à 18 h 30.

### 24. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Éric Trudeau, appuyé par M. Jean-Luc Djigo, et unanimement résolu de lever la séance à 22 h 02.



Jean-Paul Gagné

Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine

Secrétaire d'assemblée